



Plan of Subdivision and Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D07-16-14-0019 and
D02-02-14-0108

Date: September 17, 2014

Owner: Mr. Jean-Luc Rivard, c/o Brigil, 98 Lois Street, Gatineau, Quebec, J8Y 3R7
Applicant/Agent: Marc Rivet, 864 Lady Ellen Place, Ottawa, ON K1Z 5M2:

Site Location:

The subject site is located in the Village of Navan, in the former City of Cumberland. It is located on the east side of Milton Road, south of Navan Road.

Description of Site and Surroundings:

The subject site is currently vacant and abuts an existing residential subdivision to the east and a City of Ottawa pathway, formerly the Canadian Pacific Railway, to the south. An agricultural use is located on the west side of Milton road. It is zoned as Development Reserve, Subzone 3, which denotes future intentions for urban development.

Details of Plan of Subdivision Proposal:

The proposal features a 21 lot residential subdivision, privately serviced. The proposed lot size is approximately 0.5 hectares. Two roads are proposed, one, a cul-de-sac accessed from Milton Road, the other, an extension of Meteor Avenue located east of the site.

To permit this development a zoning by-law amendment to change the designation from Development Reserve, Subzone 3, to a Village Residential designation will be required.

Related Planning Applications:

Zoning By-law Amendment, file number D02-02-14-0108

Roadway Modifications:

Roadway Modifications may be required.

Approval Timelines & Authority:

The "On Time Decision Date", i.e. the target date upon which a decision on the application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning and Growth Management

Department, via delegated authority, is **December 1, 2014**.

Further Information:

To obtain further information relating to this proposal, e.g., plans, studies and assessments, go to Ottawa.ca/devapps, access the City's Development Application Search Tool, and input the File Number in the "Search" criteria. To view the application, please contact the undersigned planner.

Notification and Submission Requirements:

If you wish to be notified of the decision of the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision, you must make a written request (i.e. return the attached comment sheet) to the City of Ottawa.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Please provide any comments to the undersigned planner by October 15, 2014

Natalie Persaud
City of Ottawa
Planning and Growth Management Department
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424 ext.12681
Facsimile: 613-580-2576
Natalie.Persaud@ottawa.ca



Résumé de la proposition de plan de lotissement et la proposition de modification au Règlement de zonage

N^{os} de dossier : D07-16-14-0019 et
D02-02-14-0108

Date : le 17 septembre 2014

Propriétaire : M. Jean-Luc Rivard, a/s de Brigil, 98, rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7
Requérant/Représentant : Marc Rivet, 864, place Lady Ellen, Ottawa (Ontario) K1Z 5M2

Emplacement

L'emplacement visé est situé dans le village de Navan, dans l'ancienne ville de Cumberland. Il se trouve du côté est du chemin Milton, au sud du chemin Navan.

Description de l'emplacement et du secteur avoisinant

L'emplacement visé qui est actuellement vacant jouxte un lotissement résidentiel bâti à l'est et un sentier piétonnier de la Ville d'Ottawa, l'ancienne voie ferrée du CP, au sud. Une utilisation agricole est située du côté ouest du chemin Milton. L'emplacement est soumis au zonage Aménagement futur, sous-zone 3 qui souligne les intentions futures en matière d'aménagement urbain.

Détails de la proposition de plan de lotissement

Il s'agit de l'aménagement d'un lotissement résidentiel de 21 lots pourvus de services privés. La superficie de chaque lot est d'environ 0,5 hectare. Deux rues sont prévues : l'une en cul-de-sac accessible depuis le chemin Milton et l'autre un prolongement de l'avenue Meteor située à l'est de l'emplacement.

Pour permettre l'aménagement en question, il sera nécessaire d'obtenir une modification au Règlement de zonage en vue de changer la désignation de Zone d'aménagement futur, sous-zone 3 à la désignation de Zone résidentielle de village.

Demandes connexes

Modification au Règlement de zonage, numéro de dossier : D02-02-14-0108

Modifications aux chaussées

Des modifications à la chaussée pourraient être requises.

Délais et pouvoir d'approbation

La « date d'examen en temps voulu », c.-à-d. la date limite à laquelle le directeur général ou un gestionnaire du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, par voie de délégation de pouvoir, prendra une décision, est le **1^{er} décembre 2014**.

Renseignements supplémentaires

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur cette proposition, c.-à-d. les plans, les études et les évaluations, accédez à l'outil de recherche des demandes d'aménagement à ottawa.ca/demdam et entrez le numéro de dossier dans le champ « Recherche ». Pour consulter la demande, veuillez communiquer avec le soussigné.

Avis et exigences de soumission

Si vous souhaitez être avisé de la décision de la Ville d'Ottawa concernant la proposition de plan de lotissement, vous devez en faire la demande par écrit (c'est-à-dire vous devez retourner la feuille de commentaires ci-jointe) à la Ville.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Veuillez soumettre tout commentaire à l'urbaniste soussigné d'ici au 15 Octobre 2014.

David Maloney
Ville d'Ottawa
Urbanisme et Gestion de la croissance
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
613-580-2424, poste 14057
Télécopieur : 613-580-2576
David.Maloney@ottawa.ca